

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est donné par la soussignée, greffière adjointe par interim de la Ville, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 899-22

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de deux millions cinq cent cinquante mille dollars (2 550 000 \$) »

- Avis de motion : 13 décembre 2022;
- Dépôt du projet de règlement : 13 décembre 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 17 janvier 2023
- Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 22 février 2023

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 28 février 2023



Anne-Sophie Primeau, CPA
Greffière adjointe par intérim